

 <b>Allemond</b>	Document maîtrisé	Date réunion	16/12/2019	Référence :	CR-CM
	<b>COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL</b>			Edition du :	19/12/2019
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019 A 18H30

L'an **deux mille dix-neuf, le seize décembre, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2019

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUERIN Sandrine, GUILLOT Aimé, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, PELLISSIER Laurent, VIARD Richard.

Excusée : GIRAUD Isabelle.

Absent : CHATEL Louis.

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 5 points supplémentaires => les membres du conseil municipal valident cette proposition.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2019** – Raymond MICHEL informe d'une erreur de date sur le point n°11 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



### ORDRE DU JOUR

#### 1/ APPROBATION CAO

➔ *Acquisition d'un véhicule marque Toyota Hilux – 1 proposition reçue*

Le Maire informe de la nécessité de renouveler le parc automobile des services communaux.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé la Commission d'Appel d'Offres et propose de retenir l'entreprise **CAVAGNOUD Automobiles** pour un montant de = **29 400,00 € HT**. Il précise que ce véhicule est une occasion mais avec 20 kms au compteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

#### 2/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

➔ *Repas élus / employés du 13 décembre 2019 – choix du traiteur pour 54 personnes* : 3 propositions reçues.

La Commission propose de retenir **SAVEURS EN MELEE** pour un montant de **50,00 € TTC / personne soit 2700,00 € TTC**.

Le Maire informe que le montant est plus élevé que les années précédentes, mais ce repas de fin d'année englobait également une retraite, une mutation et la remise de 3 médailles d'honneur du travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

### **3/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

→ *Budget Principal n°4 :*

Le Maire informe qu'en section de fonctionnement, le chapitre 011 « charges à caractère général » doit être ajusté afin de pouvoir régler les factures d'eau et d'électricité de la commune et ainsi terminer l'année budgétaire.

Cette somme, soit 30000 €, est débitée du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **4/ AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale.

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- \* L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- \* Le nombre d'exemplaires
- \* La date d'édition (dépôts légal il y a plus de 15 années)
- \* Le nombre d'années écoulées sans prêt
- \* La valeur littéraire ou documentaire
- \* La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- \* L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé au Conseil municipal que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre d'un programme de désherbage, d'autoriser l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches ;

Il soumet que ces documents soient, selon leur état :

- Vendus au tarif de 50cts à 2 euros, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'évènements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler ;

Il ajoute qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès verbal signé par Monsieur le Maire indiquant le nombre de documents éliminés et leur destination ; et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et désigne madame Monique BERNARD, responsable de la bibliothèque municipale d'Allemond pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination.

### **5/ CONVENTION COMMERCIALE AVEC LE SIEPAVEO POUR FORFAITS DE SKI HIVER 2019/2020 ET ETE 2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SPL/OZ VAUJANY attribue au SIEPAVEO des forfaits de remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2019/2020 et été 2020 à destination des différents organismes de direction, de promotion, d'animation de la station d'Oz ainsi que les collectivités du SIEPAVEO.

La présente convention a pour objet de préciser les règles d'attribution des forfaits saison à tarif particulier pour les conseillers municipaux, employés communaux, enfants de moins de 25 ans scolarisés et professeurs des écoles.

Le Maire donne lecture du projet de convention commerciale avec le SIEPAVEO pour les forfaits de ski saison 2019/2020 et été 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

## **6/ PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – ANNEE 2020**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 octobre 2017 portant sur la participation financière de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à l'ALSH de Vaujany ou club enfants d'Oz-en-Oisans durant les vacances scolaires, ainsi que les délibérations du 13 novembre 2017 et 26 février 2018 et 03 décembre 2018 la modifiant.

Le Maire informe qu'au vu du nombre important d'ALSH ou club enfants sur l'Oisans, tous avec leur particularité, propose d'uniformiser l'aide communale, pour les vacances scolaires 2020 à compter de la présente délibération, et de participer à hauteur de 50 % du reste à charge de la famille.

Il précise les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'enfant est domicilié sur la commune d'Allemond ;  
ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la journée ;
- Les aides avec une autre commune ne doivent pas être cumulées, dont tarifs préférentiels divers (hors quotient familial) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus et prévoit au budget les sommes nécessaires

## **7/ TARIFICATIONS 2020**

### **❖ TARIFS ET CAUTIONS PRET MATERIEL SCENIQUE AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2019, soit :

- Prêt matériel scénique « son + éclairage » :
  - ❖ Location : 500 Euros
  - ❖ Caution : 1 000 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « son » :
  - ❖ Location : 250 Euros
  - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « éclairage » :
  - ❖ Location : 250 Euros
  - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

### **❖ TARIFS PRET MATERIEL COMMUNAL DIVERS AUX PARTICULIERS ET COMMERCANTS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 07 octobre 2013 décidant des conditions de prêt de matériels communaux aux particuliers et commerçants pour une installation sur le domaine public : tables, chaises, bancs, tentes de réception.

Il rappelle cependant que l'Office de Tourisme, la commune et les associations sont prioritaires pour le prêt de matériel.

Il ajoute que l'usage sur le domaine privé est prohibé.

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2019 soit, soit :

- Prêt et installation de tables + bancs + chaises = 50 € TTC ;
- Prêt et installation d'une tente de réception = 100 € TTC ;
- Caution = 200 € TTC (assurance en sus obligatoire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

#### ❖ LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2019 soit :

SALLES	TARIFS ETE <i>du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</i>		TARIFS HIVER <i>du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</i>		TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES / SYNDICATS
	<i>Résidents</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Résidents</i>	<i>Extérieurs</i>	
Salle Belledonne <i>(salle de réunion)</i>	40 €	40 €	50 €	50 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	8 €	8 €	10 €	10 €	
Salle Les Challanches	40 €	40 €	50 €	50 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	8 €	8 €	10 €	10 €	
Maison Pour Tous	50 €	180 €	70 €	200 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	10 €	36 €	14 €	40 €	
Salle Polyvalente <i>Sans cuisine</i>	150 €	450 €	200 €	500 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	30 €	90 €	40 €	100 €	
Salle Polyvalente <i>avec cuisine</i>	200 €	550 €	250 €	600 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	40 €	110 €	50 €	120 €	
Salle des fêtes du Rivier	50 €	100 €	70 €	140 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	10 €	20 €	14 €	28 €	

Cautions : salles : 800 € / badge : 15 € / nettoyage : 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

#### ❖ PISCINE MUNICIPALE

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2019 en ajoutant un tarif spécial pour les structures d'hébergement de la Vallée de l'Eau d'Olle, à 1,50 € le ticket, sans conditions.

	TARIFS PUBLIC	TARIFS RESIDENTS ALLEMONT *
Ticket 1 entrée	4 €	3 €
Abonnement saison	-	15 €
Forfait 10 entrées	19 €	-
Ticket 1 entrée structure d'hébergement Vallée Eau d'Olle	1,50 €	
Groupe > 10	2 €	

Le Maire précise que la gratuité est donnée pour les enfants de moins de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

#### ❖ BASE NAUTIQUE

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2019 soit :

- Location d'un pédalo 4 places :

1 heure	15,00 €
---------	---------

½ heure	10,00 €
---------	---------

- Location d'un optimiste, d'un canoë ou d'un « paddle board »:

1 heure	10,00 €
---------	---------

- Location planche à voile :

1 heure	15,00 €
---------	---------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs

#### ❖ TARIFS COMMUNAUX EAU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer avant le 31 décembre 2019 les tarifs de l'eau pour l'année 2020.

Il propose de geler la participation communale de 2019 sur 2020 et donc de reconduire les tarifs de 2019 sur 2020, soit :

##### 1) Distribution de l'eau :

- a. Prime fixe annuelle du DN 15 au DN 80: ..... 41,00 € TTC
- b. Prix du m<sup>3</sup> eau domestique:..... 0,36 € TTC
- c. Prix du m<sup>3</sup> eau/compteur vert:..... 0,36 € TTC

##### Location annuelle du compteur :

DN 15 .....	6,15 € TTC/an
DN 20 .....	7,18 € TTC/an
DN 25 .....	14,35 € TTC/an
DN 32 .....	14,86 € TTC/an
DN 40 .....	24,60 € TTC/an
DN 80 .....	112,75 € TTC/an
Compteur vert.....	6,15 € TTC/an

Il rappelle que le budget devrait être équilibré par les seuls usagers. C'est donc la commune qui complète la différence actuellement.

Il ajoute que le prix est le même pour le compteur d'eau et le compteur vert, mais que pour ce dernier, l'utilisateur ne paie pas d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

#### ❖ EAU – REDEVANCES DES SERVICES EXTERIEURS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de cette même séance fixant les tarifs pour la part communale de l'eau.

Il fait part des derniers taux reçus pour les redevances dues aux services extérieurs, qui n'augmenteront pas en 2020 :

Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse :

- \* redevance sur la pollution domestique : ..... 0,270 € TTC
- \* redevance modernisation réseaux de collecte : ..... 0,150 € TTC
- \* redevance prélèvement d'eau : ..... 0,030 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

#### ❖ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire propose pour 2020 de reconduire les mêmes montants que l'année précédente, soit :

Type d'occupation		1	2
		Tarif par jour	Tarif par an (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
A	Terrasse mobile (avec élément de délimitation)	1 € / m <sup>2</sup>	4 € / m <sup>2</sup>
B	Attraction foraine	10 €	

C	Cirque	10 €	
D	Autorisation spéciale par commerce fixe (limitée à 4/saison estivale)	Exemptée	Exemptée
E	Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	1,5 € / ml	100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ **VENTE DE PRODUITS, SERVICES DIVERS, ACTIVITES ET ANIMATIONS AU BUREAU D'INFORMATION TOURSTIQUE**

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2019 soit :

**PRODUITS/SERVICES DIVERS :**

- Copie A4 recto : ..... 0,15 €
- Copie A4 recto (association) : ..... 0,10 €
- Copie A4 recto/verso : ..... 0,25 €
- Copie A4 recto/verso (association) : ..... 0,17 €
- Copie A3 recto : ..... 0,30 €
- Copie A3 recto (association) : ..... 0,20 €
- Copie A3 recto/verso : ..... 0,50 €
- Copie A3 recto/verso (association) : ..... 0,34 €
- Accès borne internet ½ heure : ..... 3,00 €
- Accès borne internet 1 heure : ..... 5,00 €
- Emission Fax France (la page) : ..... 0,75 €
- Emission Fax Etranger (la page) : ..... 1,50 €
- Réception Fax (la page) : ..... 0,15 €
- Jeton point bleu..... 2,00 €

**ACTIVITES/ANIMATIONS :**

- Escalade enfant : ..... 5,70 €
- Escalade adulte : ..... 7,80 €
- Atelier cirque (de 4 à 6 ans) ..... 35,00 €
- Atelier cirque (de 7 à 9 ans) ..... 40,00 €
- Atelier cirque (de 9 à 12 ans) ..... 45,00 €
- Entrée cinéma adulte : ..... 5,00 €
- Entrée cinéma enfant (- de 14 ans) : ..... 4,00 €
- Entrée concert / spectacle Adulte (dès 12 ans) ..... 5,00 €
- Vente bouteille de cidre (durant spectacles)..... 4,00 €
- Sortie pédagogique Musée du Rivier ..... 30,00 €
- Stand 1 table Foire de l'Avent : ..... 10,00 €
- Stand 2 tables Foire de l'Avent : ..... 20,00 €
- Stand 3 tables Foire de l'Avent : ..... 30,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ **TARIFS INTERCOMMUNAUX ASSAINISSEMENT 2020**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver les tarifs d'assainissement pour l'année 2020 facturés aux usagers, sur la base des tarifs proposés par la Régie d'Assainissement Collectif du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé que le « lissage » des tarifs assainissement s'effectuera sur une période de 9 années, soit 2023, et seront ainsi les suivants pour 2020 :

Type		Tarifs SACO	Participation communale	Facturation usagers
Collecte, transit et traitement intercommunal (applicables aux	Prime fixe	147,40 € TTC	7,854 € TTC	139,5460 € TTC

usagers du service disposant d'une station de traitement) :	Prix au m <sup>3</sup>	1,8634 € TTC/m <sup>3</sup>	0,2180 € TTC	1,6454 € TTC
Collecte et transit intercommunal (applicables aux usagers du service ne disposant pas d'une station de traitement) :	Prime fixe	73,70 € TTC	8,9567 € TTC	64,7433 € TTC
	Prix au m <sup>3</sup>	0,9317 € TTC/m <sup>3</sup>	0,1767 € TTC	0,7550 € TTC

Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte ces tarifs.

## **8/ DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **→ Subvention au Téléthon 2019**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au TELETHON d'un montant de 500 € pour l'année 2019, identique aux années précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

### **→ Subvention au Foyer de ski de fond 2019**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du versement de la subvention du Conseil Départemental pour l'entretien des pistes de ski de fond et l'accueil des scolaires au titre de la saison 2018/2019 pour un montant global de 1136 €.

Il rappelle que la participation de la collectivité à cette activité se concrétise par la mise à disposition de locaux d'exploitation, de personnels à raison d'environ 470 heures pour l'année et par la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien du matériel de damage.

Il rappelle également la délibération du 05 mars 2001 demandant le versement de la subvention du foyer de ski de fond avec un minimum plafonné à 1 982 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention de la façon suivante :

- 1136 € subvention du Conseil Général
- 846 € subvention supplémentaire de la Commune

### **→ Subvention exceptionnelle 2019 au ski club Oz/Allemond**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le ski-club Oz / Allemond. Cette dernière sollicitant l'octroi d'une aide financière pour le renouvellement des tenues des enfants (veste, pantalon et softshell), qui représentent l'image et le dynamisme du club et de la commune.

Il informe que la facture s'élève à 20 205,61 €, dont 50 % sont pris en charge par le club.

Il propose de participer financièrement à hauteur de 3000 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

### **→ Subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves du collège des 6 Vallées – année 2019/2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal des projets de l'Association des Parents d'Elèves (APE) du Collège des 6 Vallées de Bourg d'Oisans pour l'année 2019/2020. Cette année, il s'agit de l'organisation d'un café théâtre.

Jacques DUSSERT demande si des représentations sont prévues => cela reste en interne (les collégiens et leurs familles).

Le Maire propose de verser une aide exceptionnelle de 500 € pour leur permettre de mettre en œuvre ces projets

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

## 9/ ACQUISITIONS ET VENTES CHEMIN DE NOYARET

Le Maire informe que l'application cadastrale du chemin de Noyaret est erroné par rapport à la réalité et de la nécessité de régulariser cette situation. Un géomètre a été missionné pour proposer une nouvelle application cadastrale.

Aussi, il y a lieu de réaliser des acquisitions et rétrocessions avec les propriétaires riverains.

Il propose un prix d'achat et de vente à 1 € TTC/m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser cette situation, il propose :

- L'acquisition à CUZIN épouse GIORDANA Nicole :
  - ✓ la totalité de la parcelle cadastrée section AC n°132, soit 540 m<sup>2</sup> ;
- L'acquisition à l'indivision MANIN :
  - ✓ 443 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AC n°133 ;
  - ✓ 391 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AC n°138 ;
- L'acquisition à PEYPE Emile :
  - ✓ la totalité de la parcelle cadastrée section AC n°134 soit 73 m<sup>2</sup> ;
  - ✓ 107 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AC n°144 ;
- Rétrocession à indivision CUZIN :
  - ✓ 77 m<sup>2</sup> du Domaine Public non cadastré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions, précise que les frais de géomètre et notariés seront supportés par la Commune et autorise le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

## 10/ ETRENNES POUR LE « FACTEUR » 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser des étrennes au facteur qui dépose et récupère de manière journalière, toute l'année, le courrier de la Mairie.

La somme de 80 € est proposée, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette somme.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Maire procède à un tour de table.**

R.A.S.

**Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.**

R.A.S.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

*Séance levée à 19h40*

Le Maire,  
  
Alain GINIES

